



OVERLAP GROUPE
Société anonyme au capital 4 747 890,20 euros
Siège social :

Le Cristallin
9 rue du Moulin de Bruyère
92411 Courbevoie Cedex

422 313 627 RCS Nanterre

Descriptif du programme de rachat d'actions

En application des dispositions de l'article L 451-3 du Code Monétaire et Financier et des articles 241-1 à 241-8 du Règlement général de l'autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du nouveau programme de rachat par Overlap Groupe de ses propres actions, programme qui a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 novembre 2007.

Activité

A l'issue de l'opération de fusion avec IB Group votée en Assemblée Générale le 22 novembre 2007, « le nouvel » OVERLAP Groupe s'impose comme le n° 1 français de l'intégration et du déploiement d'infrastructures informatiques sécurisées haut de gamme. Le nouveau groupe représente 209 M€ de C.A. en année pleine et emploie 460 collaborateurs. Il est de fait le 1er partenaire français tant d'IBM que d'HP. Historiquement positionné dans l'univers Mainframe sous l'impulsion de Georges Horoks, son Président Directeur général, OVERLAP Groupe a progressivement élargi ses domaines de compétence dans les environnements de Serveurs Ouverts, du Stockage et des Réseaux et sa présence régionale à travers sa filiale HEXALIS. Le groupe a aussi développé une offre de services de haut niveau à travers ses filiales OVELIA, dont les services vont de l'audit informatique à l'optimisation de la Production ou du Système, OVERLAP Réseaux, intégrateur Réseaux et Télécom, EXTERINFO pour l'infogérance, et enfin, DIGILEASE pour les solutions de financement intégrées. L'arrivée récente de MIBS, la filiale reprise d'IB Group, apporte notamment une diversification du portefeuille clients et participe à l'intensification du maillage régional.

Le Conseil d'Administration souhaite mettre en œuvre un programme de rachat d'actions :

1) Date de l'Assemblée Générale autorisant le programme de rachat d'actions

22 novembre 2007

2) Nombre de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement :

A la date du 21 décembre 2007, la Société détient 266 553 actions en propre soit 1,12 % du capital constitué de 23 739 451 actions.

3) Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

266 553 actions en voie d'annulation

4) Objectifs du programme de rachat

Aux termes de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale, les achats seront réalisés aux fins de :

- remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :

- (a) de l'émission de titres donnant accès au capital ;
 - (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la Société consentis aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
 - (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
 - (d) attribuer ou de céder des actions aux salariés du groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- annuler, dans le cadre de la politique financière de la Société, des titres ainsi rachetés ;
 - assurer la liquidité du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'AMF et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées au prix d'achat maximum de 3 euros.

5) Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

La part maximale que Overlap Groupe est susceptible de détenir suite au présent programme, autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 novembre 2007, est de 10 % du capital de la Société, le capital correspondant à ce jour à un total de 23 739 451 actions (266 553 actions sont déjà détenues par la Société).

Le montant cumulé des achats ne pourra excéder 3 000 000 euros.

6) *Durée du programme de rachat*

18 mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 22 novembre 2007, soit jusqu'au 22 mai 2009.

7) *Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat antérieur.*

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres autorisées par l'Assemblée Générale du 24 septembre 2004

(1) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme.

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : ⁽¹⁾ 1,12 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois : ⁽²⁾ 0
Nombre de titres détenus en portefeuille : ⁽¹⁾ 266 553 actions
Valeur comptable du portefeuille : ⁽¹⁾ 377 892 euros au 30/11/2007
Valeur de marché du portefeuille : ⁽¹⁾ 319 863,6 (valeur 1,20 euros au 27/12/2007)

(1) A la date de la publication du descriptif du programme

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme

VOS CONTACTS

OVERLAP Groupe
Georges Horoks, PDG
Tél. : + 33 (0)1 47 68 68 88

Hélène Roch
Tél. : +33 (0)1 42 26 30 73
h.roch@investor-relations.fr

CODES

ISIN : FR0004051530
Mnémo : OVG
Cotée sur Euronext Paris compartiment C de NYSE Euronext